

AVIS AU PUBLIC

Eaux – PAP am Päsch III à Waldbredimus

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

28 janvier 2025

la demande d'autorisation

EAU/AUT/25/0046

concernant la

réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Am Päsch III » à Waldbredimus

sur les parcelles

560/3663, section WA de Waldbredimus

pour le requérant


Mme Fernande Heber

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 5 février 2025
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir du de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.

Bous, le 5 février 2025



le Bourgmestre



le Secrétaire